

QUELLE : un jugement qui fera date !

Publication : lundi 9 juillet 2012 10:47

Il suffit de lire la presse juridique spécialisée pour mesurer combien le jugement rendu par le Tribunal de Commerce d'Orléans dans l'affaire QUELLE fera date.

Ce jugement donne clairement raison aux salariés qui avaient demandé réparation suite aux "comportements fautifs" du fonds de pension Aurelius qui, selon le tribunal, constitue "une dérive financière contraire à la conception même de l'entreprise et de ses salariés".

A lire les articles parus dans :

>> [AEF Info](#)

>> [La lettre des juristes d'affaires](#)

>> [Actuel comité d'entreprise](#)

>> [Option Finance](#).

.